

Détail des désagréments subis de Madame MASSENA

février 2005	Achat du terrain	
septembre 2006	Début des travaux de gros oeuvre	
février 2007	Présentation des aménagement s extérieurs à Madame MASSENA	Refus de sa part pour boîte aux lettres, Interphone.
mars 2007	Bornage du terrain	
mars 2008	Litige sur transfert des compteurs MASSENA	Les coffrets des compteurs de gaz et électricité desservant Madame MASSENA précédemment enclavés dans l'ancien mur se trouvaient désormais dans l'assiette du passage et devaient être déplacés dans le nouveau mur. Néanmoins, Madame MASSENA refusait de prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement. Un conciliateur de justice intervenait et un constat d'accord était signé le 31 mars 2008.
avril 2008	Réception de fin des travaux de construction de notre domicile et déménagement	
février 2009	Portail détériore par Mme MASSENA	Madame MASSENA trouvant l'ouverture du portail trop lente enfonce un des vantaux avec sa voiture. Vantail et moteur à réparer
juillet 2010	Appel au bureau professionnel pour ouverture de portail	Durant nos congés, Madame MASSENA appelle notre bureau professionnel, se plaignant de ne pouvoir ouvrir le portail sur le Boulevard Thermal, alors qu'elle en possède les clefs de déverrouillage.
Date à préciser	Incendie chez Mme Massena	Durant son absence un incendie se déclare à son domicile qui est en partie détruit. La reconstruction nécessite le passage d'engins lourds, qui s'effectue dans le terrain de vigne mitoyen qui borde notre terrain. Le passage répété des engins tasse le terrain mitoyen, Il s'ensuit des fissurations importantes de notre mur mitoyen bordant ce terrain.
septembre 2013	Carte électronique endommagée par Entreprise intervenant chez Mme MASSENA	En septembre 2013, une entreprise intervenait chez Madame MASSENA et venait endommager la carte électronique de commande des moteurs en déposant des cartons devant les cellules de sécurité, afin de maintenir les battants du portail en position ouverte durant toute la journée de leur intervention.
2014	Litige porté devant le Tribunal de Proximité.	Madame Massena, à plusieurs reprises, et particulièrement lors de nos absences pour congés, se plaint de ne pouvoir accéder à son domicile, alors qu'elle possède, télécommandes, clefs de déverrouillage et qui les dysfonctionnements sont souvent dus à une mauvaise utilisation de sa part. . Plus particulièrement en l'été 2014, un moteur tombe en panne. Mme Massena fait intervenir le commissariat, dépose une main courante et nous met en demeure, alors qu'elle est tout à fait en possession des éléments lui permettant l'ouverture. Par la suite elle refusera de régler sa part des réparations effectuées. Le litige sera réglé par la Tribunal de proximité qui lui donnera tort sur l'ensemble des griefs.
juin 2016	Allée de desserte endommagée par l'Entreprise Fleys - pour intervention chez Mme Massena - Véhicule de plus de 3,5 T	La partie enherbée, est fortement dégradée par le passage d'un camion de déménagement de l'entreprise Fleys, qui se rend chez Madame MASSENA

février 2017	Pose de pavés sur partie enherbée de l'allée	Le passage des véhicules d'entreprises ou livreurs à destination de Madame MASSENA dégradent à chaque passage la zone enherbée, l'emprise des bandes de roulement n'étant pas respectées. D'où l'obligation de les élargir.
février 2024	Cadettes endommagées par Entreprise espaces verts	L'Entreprise chargée de l'entretien des espaces verts de Madame MASSENA, en sortant sur le boulevard Thermal, prend un virage trop court et endommage les « cadettes » du mur de sortie qui doivent être remplacées et re-fixées.
octobre 2024	Codes divulgués	Madame Massena distribue les codes à tous les intervenants à son domicile. Ces codes peuvent de fait être transmis hors de tout contrôle, par ces tiers à toute autre personne, y compris mal intentionnée. Il s'ensuit des passages fréquents et incontrôlés de personnes inconnues, jusqu'à l'intérieur de notre domicile. (garage).
novembre 2024	Intrusions nocturnes sur notre terrain	Nous notons à deux reprises des intrusions nocturnes sur notre terrain, à partir du terrain de Madame MASSENA, qui communique sans difficulté, vu l'état de délabrement des clôtures avec la parcelle de vigne voisine, accessible sans portail depuis le Boulevard Thermal. Nous demandons à ce que le portail nous séparant de Madame MASSENA soit tenu fermé et verrouillé en permanence.
février 2025	Refus fermer le portail	Madame Massena refusant de fermer et verrouiller le portail séparatif lors de ses absences, qui peuvent s'étaler sur une journée entière, notre sécurité n'est plus assurée, et nous devons systématiquement nous déplacer pour le fermer. De ce fait nous modifions les serrures de ce portail afin qu'il soit automatiquement fermé après chaque utilisation.
mars 2025	Commande de travaux sur nos installations, sans accord formel préalable.	Afin de répondre à un besoin lié à son état de santé, nous sommes contactés par ses filles pour aménager le passage. Nous les informons que nous n'y sommes pas opposés, en fonction de ce qui sera envisagé. Sans plus d'information, des travaux touchant nos installations d'actées sont commandés par Madame MASSENA qui tente de nous mettre devant le fait accompli. Nous refusons en conséquence.
Depuis notre déménagement 2008 et 01/04/2025	Désinformation sur la propriété MASSENA	Nous découvrons, en consultant le cadastre, que Madama MASENA, outre le terrain d'assiette de son domicile possède une parcelle de terrain lui permettant un accès direct à la voie publique, Rue des Prés hauts, et que son terrain était aménagé en conséquence, depuis l'origine. Nous sommes en face d'un abus de servitude manifeste, dans le cadre d'un dessein malveillant.
Depuis environ 2015	Absence de sonnette	Madame MASSENA n'ayant pas entretenu la sonnette permettant l'accès à son domicile, nous sommes régulièrement dérangés par des personnes inconnues souhaitant accéder chez Madame MASSENA, ce qui pose un double problème de sécurité, pour nous, mais également pour elle. De ce fait nous devons refuser systématiquement l'ouverture, afin d'éviter une éventuelle agression à son domicile, qui engagerait notre responsabilité suite à l'ouverture à une personne qui nous serait inconnue.